



LA SECTION EUROPEENNE ANGLAIS

UN PASSEPORT POUR L'EUROPE ET L'INTERNATIONAL



Pour quels élèves ?

La section européenne s'adresse à des élèves actifs et motivés, disposant d'un bon niveau pour s'exprimer spontanément en anglais. Ils bénéficient d'une éducation à la citoyenneté européenne et d'une ouverture interculturelle grâce à des projets pédagogiques divers. Ces élèves doivent donc être ouverts, curieux, et désireux de participer aux projets pédagogiques proposés par les professeurs, ils doivent en outre faire preuve d'une maîtrise solide de la langue française.

Ils améliorent considérablement leur niveau et leur aisance en langue anglaise et acquièrent un meilleur bagage linguistique, validé et reconnu dans toute l'Europe.



Comment y rentrer ?

Tous les élèves intéressés et motivés par l'anglais, l'histoire-géographie, SES et les sciences peuvent demander l'option.

Les élèves de 3ème seront sélectionnés par les professeurs d'une part sur leur dossier scolaire (attitude, niveau en Français, motivé par la matière DNL (Histoire et Géographie, SES ou sciences).

Si ils sont sélectionnés, ils devront passer un oral.

En raison de l'engagement attendu des élèves et de la plus-value lors de l'année de terminale, avec la mention « BAC EUROPEEN », il serait judicieux de se consacrer à l'intégralité du parcours.



Quels enseignements ?

Les élèves de section européenne suivent normalement les cours de leur classe et bénéficient en plus :



► d'un enseignement en anglais en DNL (discipline non-linguistique) qui se rajoute à l'emploi du temps en 2de, 1ère et Terminale. Les DNL au lycée Français du Caire sont l'histoire-géographie, SES et sciences.

Cela implique que les élèves aiment la discipline choisie et consentent à accepter un emploi du temps plus lourd (2 heures/semaine), et ce pendant 3 ans. La réussite à l'épreuve orale de DNL et une note supérieure à 12/20 en anglais sont obligatoires pour obtenir la mention européenne au Baccalauréat.

► 1 heure supplémentaire d'anglais pendant les 3 années de lycée. Le travail est de même nature que pour les élèves non-européens mais le rythme y est plus soutenu et l'accent est mis davantage sur l'oral.

La section européenne regroupe ainsi des élèves capables, dynamiques et motivés qui progresseront plus vite et pourront donc atteindre un excellent niveau de langue.



Cursus et validation du baccalauréat

La « mention section européenne » est attribuée aux lauréats du Baccalauréat qui remplissent les conditions suivantes.

- Une note de contrôle continu est attribuée en terminale conjointement par le professeur de la DNL et le professeur d'anglais.
- Le candidat doit obtenir une note minimale de 12/20 à l'épreuve de Terminale.
- Le candidat passe une épreuve orale spécifique DNL en langue anglaise et doit obtenir une note minimale de 10/20, (note composée pour 80% de la prestation à cet oral, et pour 20% d'une évaluation par les professeurs de la section européenne de l'implication et de l'assiduité de l'élève en DNL et en anglais durant la scolarité).



Texte de référence

Indication "Section européenne ou section de langues orientales" au baccalauréat général et technologique

Bulletin officiel n°42 du 13 novembre 2003